



REGLEMENT DE L'ASSOCIATION DU LACYDON

La phalange du Lacydon, fondée en 1904, est une société d'éducation physique agréée par l'Education Nationale. Elle poursuit un but éducatif : tant au point de vue physique qu'au point de vue moral.

L'Association est dirigée par un conseil d'administration.

REGLEMENT INTERIEUR DES ACTIVITES

- Les horaires devront être respectés.
- La présence aux compétitions, galas, spectacles est **obligatoire**.
- Les membres devront se présenter à chaque cours avec une hygiène irréprochable, notamment au niveau des pieds et des ongles.
- Dans les vestiaires, seuls sont autorisés les parents des enfants âgés de 3 ans à 6 ans.
- Toute absence devra être signalée au professeur et au bureau puis justifiée par un certificat médical.
- **Toutes les affaires, tenues, accessoires devront être marqués au nom du propriétaire.**
- Toute personne perturbant le fonctionnement d'un cours par sa tenue ou son comportement pourra se voir exclue d'un cours ou de façon définitive sans possibilité de remboursement.
- Certaines activités telles que la danse, le théâtre, la chorale peuvent entraîner des frais de costumes ou de matériel pour le spectacle de fin d'année.
- Les activités sportives nécessitent une tenue spécifique obligatoire. Se renseigner à l'inscription.
- La location d'un car peut être envisagée pour des sorties hors Marseille, en ce cas tous les enfants concernés devront le prendre. Les parents devront réserver leurs places au plus tôt.
- **Les téléphones portables seront interdits pendant les cours.**
- **La responsabilité de l'Association et des professeurs est limitée à la durée des cours.**